

Ce document devrait être référencé de la manière suivante :
BOUZOUINA Louafi. Concentrations spatiales des populations à faible revenu, entre polarisation et mixité. Une analyse de trois grandes aires urbaines françaises. *Pensée Plurielle*. 2007, n°16, pp. 59-72.

Concentrations spatiales des populations à faible revenu, entre polarisation et mixité

Une analyse de trois grandes aires urbaines françaises

Louafi BOUZOUINA

L'objectif de cet article est d'aborder la question de la pauvreté par sa dimension spatiale. À travers une comparaison de trois aires urbaines de formes différentes, à savoir Lyon, Lille et Marseille, nous montrons, d'abord à l'échelle communale, que les lieux de concentration des populations modestes sont très stables dans le temps. À l'échelle fine du quartier, nous mettons en évidence des espaces de polarisation des populations selon leurs revenus, sur les trois villes et l'existence de zones de mixité souvent centrales. Les résultats convergent vers une concentration des populations modestes plus importante dans les villes polycentriques de Marseille et Lille interrogeant la capacité de la centralité à réduire la ségrégation de la ville.

Mots clés : pauvreté, concentration, revenus fiscaux, ségrégation spatiale; forme urbaine

Introduction

Plus d'un demi siècle après les intuitions de Myrdal (1944) à propos du dilemme des Noirs américains, suivies dans les années 1980 des travaux de Wilson (1987) concernant l'impact du ghetto sur les populations défavorisées du centre de Chicago, la question des effets cumulatifs de la pauvreté, et notamment ceux liés à l'espace, demeure toujours d'actualité. Les études récentes traitant des *effets de quartier* insistent encore sur les conséquences négatives du regroupement des populations fragiles sur leur capital humain, économique ou social. Il ne s'agit bien évidemment pas de substituer ici la notion de pauvreté sous prétexte qu'elle serait datée par celle de ségrégation ou d'exclusion, mais de rappeler l'importance de la dimension spatiale et temporelle dans ce cercle vicieux.

La ville est le lieu privilégié d'intégration mais aussi d'exclusion. La concentration de la pauvreté semble alors une des caractéristiques de l'espace urbain, même si elle varie d'une ville à l'autre. Certaines villes, par leur ancrage historique, politique, économique et institutionnel ou par leur centralité et forme urbaine favorisent plus ou moins la polarisation ou la mixité des populations modestes. Il est assez courant de comparer le modèle de villes américaines, généralement polycentriques, où les populations les plus pauvres sont concentrées au centre historique, au modèle de villes européennes où les aménités centrales attirent des populations souvent aisées (Brueckner et al., 1999). La comparaison des villes françaises de la même taille mais de formes urbaines différentes permet de comprendre certains mécanismes de concentration des populations pauvres qui ne sont pas forcément identiques dans chaque ville et de souligner le rôle du centre dans leur intégration.

Dans des villes de plus en plus métropolitaines, la concurrence des ménages sur les meilleures localisations et leurs stratégies de fuite/évitement renforcent/maintiennent la pauvreté des quartiers déjà les plus fragiles. Il semble alors nécessaire d'analyser la concentration des populations modestes par rapport à l'ensemble de la ville, ou au moins de la situer par rapport à celle des populations aisées.

Notre objectif est d'analyser la concentration spatiale des populations à faible revenu dans trois grandes métropoles françaises. Les deux aires urbaines de Lille et Marseille sont marquées par l'existence de centres secondaires (Aix à Marseille et Roubaix-Tourcoing à Lille), tandis que l'aire urbaine lyonnaise reste largement monocentrique (Mignot et Aguiléra, 2007). Nous analysons d'abord l'évolution de la concentration des foyers fiscaux non imposés à l'échelle communale durant ces vingt dernières années. Ensuite, nous nous focalisons sur l'échelle du quartier pour souligner les différences de concentrations des populations pauvres (déclarant moins de la moitié du revenu médian de l'aire urbaine) entre les trois villes. Enfin, sur cette même échelle du quartier, nous relevons les différences en termes d'isolement spatial et de proximité avec les différents groupes de population, répartis selon les quintiles de revenu par unité de consommation.

1. Populations « pauvres » et territoires « pauvres » : possibilité de mesure par les faibles revenus

Avant d'aborder la question de la concentration des pauvres, des précisions concernant les populations concernées et la méthode utilisée s'imposent.

1- Populations "pauvres"

Il existe plusieurs définitions de la pauvreté monétaire des individus, selon le type de mesure utilisé. Les définitions relatives dépendent des seuils qui peuvent changer d'un pays à l'autre et parfois d'une ville à l'autre. C'est pour cette raison que la définition des ménages pauvres à l'échelle des villes demeure un exercice difficile. Par ailleurs, l'utilisation de l'échelle nationale comme référence pour définir le seuil de pauvreté des villes peut être erronée, car ne reflétant pas la répartition intra-urbaine des revenus. Nous définissons les classes de revenus modestes par rapport à l'ensemble de la population de chaque ville considérée. Nous ne prétendons à aucun moment analyser des populations « pauvres » dans le sens strict du terme, car ce dernier est seulement utilisé pour désigner des populations à faible revenu.

La contrainte de disponibilité des données est souvent déterminante dans les choix méthodologiques, notamment quand il s'agit d'une approche territoriale de la pauvreté. Les données de revenus utilisées ici sont issues de sources administratives, ce qui peut poser certains problèmes au niveau méthodologique. Mais cela ne doit pas empêcher leur utilisation car c'est le seul moyen d'approcher la question de la pauvreté monétaire à l'échelle intra-urbaine¹.

¹ « ... les données des enquêtes existantes ne sont pas suffisamment représentatives pour permettre une approche de la pauvreté territoriale par décomposition des observations nationales. Seules les sources administratives peuvent permettre une mobilisation de données territoriales, sous réserve de disponibilité des données et de précautions méthodologiques importantes. Les résultats demeurent ainsi parcellaires, ce qui ne veut pas dire qu'ils doivent être négligés et qu'ils ne peuvent être capitalisés. » (Observatoire National de la Pauvreté, 2006, p.57).

L'identification des populations modestes varie, dans notre cas, d'une simple vision dichotomique séparant les foyers imposables des non imposables, à une prise en compte des seules populations déclarant un revenu inférieur à la médiane, en passant par une définition des populations appartenant au quintile de revenu le plus faible.

2- Territoires "pauvres"

Une fois défini la population pauvre, la question de la définition des territoires pauvres reste posée. À partir de quel seuil de concentration des populations modestes pouvons nous considérer un territoire comme étant « pauvre » ? Les travaux américains, dans la lignée de Jargowsky (1997), identifient les « ghettos » à partir d'un seuil de 40 % de populations pauvres. La pertinence de ce seuil et ses effets sur les résultats qui en découlent suscitent un débat aux Etats-Unis (Galster, 2005 ; Jargowsky, 2005). Ne s'agissant pas dans notre cadre de la pauvreté dans son strict sens, l'usage d'un seul seuil pour analyser la concentration des populations à faible revenu serait encore plus réducteur (Grafmeyer, 1996). L'analyse à partir de plusieurs seuils permettrait au contraire une lecture continue de la concentration des populations concernées et de contourner les effets de seuil (Poulsen et al., 2002). Cela revient à identifier le niveau de concentration de l'ensemble de la population pauvre de l'aire urbaine pour chaque seuil fixé à l'échelle du quartier ou de la commune. Cette méthode est encore plus adaptée dans le cadre des études comparatives.

Cet article repose sur une analyse de la concentration des populations à faible revenu à deux niveaux : celui de l'unité spatiale de base, par conséquent le quartier ou la commune de résidence, et celui de l'aire urbaine. Nous montrons que les populations modestes, à savoir les foyers fiscaux non imposés, sont toujours concentrés sur les mêmes communes qu'il y a une vingtaine d'années, mais d'une manière encore plus intense et plus compacte. Il s'agit également de comprendre, à l'échelle du quartier, à quel point l'existence de centres secondaires permettrait une répartition plus hétérogène des populations à faible revenu (gagnant moins de la moitié du revenu médian ou appartenant au premier quintile de l'aire urbaine, en 2001) à l'aide d'une comparaison d'une ville monocentrique (Lyon) et de deux villes polycentriques (Lille et Marseille). Enfin, l'analyse à l'échelle fine du quartier permet de distinguer les zones de polarisation et les zones de mixité des groupes de populations.

II- Évolution des concentrations des populations modestes à l'échelle communale : les foyers fiscaux non imposés

La tendance à la réduction de la pauvreté monétaire à l'échelle nationale s'est désormais arrêtée il y a une quinzaine d'années. En revanche, cette pauvreté est aujourd'hui plus importante en milieu urbain et touche de plus en plus de jeunes, de familles et de salariés. Entre 1996 et 2002, le nombre de ménages pauvres (correspondant à la moitié du revenu médian) a augmenté de 8 % dans les grandes agglomérations (unités urbaines de plus de 200 000 habitants) (Observatoire national de la pauvreté, 2006).

L'analyse de la localisation des foyers fiscaux non imposés à l'échelle communale montre une croissance de leur concentration sur les mêmes territoires urbains.

1- Une concentration encore plus forte qu'il y a vingt ans...

Les études analysant l'évolution de la concentration des différentes catégories sociales à plusieurs échelles spatiales sont concordantes pour mettre en évidence une croissance de la ségrégation socio-spatiale en France, durant ces vingt dernières années. Les disparités

spatiales continuent de croître notamment du fait de l'accroissement des richesses des territoires déjà les plus aisés (Buisson et Mignot, 2005 ; Bouzouina et Mignot, 2008) et de l'homogénéisation de leur structure sociale par les dynamiques d'entre-soi (Maurin, 2004). Les stratégies d'évitement et de fuite des territoires les plus modestes conduisent par conséquent au renforcement de la concentration des populations les plus démunies sur la plupart des territoires déjà les plus modestes.

L'analyse de la répartition des foyers fiscaux non imposés sur les trois aires urbaines de Lyon, Lille et Marseille confirme le constat d'un renforcement de leur concentration, au-delà de l'effet des mesures de recomposition des tranches d'imposition (notamment en 1986 et 1996). La concentration des foyers non imposés a augmenté dans les trois aires urbaines notamment entre 1984 et 1996. Nous savons par ailleurs, que le revenu moyen des communes les plus pauvres a remarquablement baissé pendant cette même période (Bouzouina et Mignot, 2008). Bien que la concentration de ces populations soit plus faible dans l'aire urbaine lyonnaise par rapport à Marseille et Lille, elle a tout de même augmenté. En 1984, 2% des foyers non imposés de l'aire urbaine habitaient dans des communes où ils dépassaient le seuil de 50 % par commune. En 1986, leur pourcentage a beaucoup augmenté (égal à 15 %), mais en grande partie à cause des mesures fiscales. Aujourd'hui, ils représentent 20 % des foyers fiscaux de l'aire urbaine. Dans les deux aires urbaines de Lille et Marseille, 60 % des foyers non imposés habitent des communes où ils sont majoritaires en 2004 (au moins 50 % des habitants) alors qu'ils ne représentaient que 40 % en 1986. Ce constat est encore plus clair à des niveaux de seuils plus élevés. Alors qu'aucune commune n'atteignait le seuil de 70 % de foyers non imposés en 1986, aujourd'hui parmi l'ensemble de ces foyers, 11 % de lillois et 14 % de marseillais sont concernés.

Cette lecture à partir de plusieurs seuils reste a-spatiale d'où l'intérêt de préciser les territoires concernés par la polarisation des foyers modestes et de les suivre dans le temps.

2- ... et sur les mêmes territoires

Au-delà de la tendance à la gentrification qui est susceptible de concerner certaines zones de la partie centrale de la ville, ce sont les mêmes territoires de la ville qui concentrent les populations modestes et cela depuis vingt ans. L'analyse de la répartition des foyers fiscaux non imposés à l'échelle communale révèle un renforcement de leur concentration sur les communes les plus pauvres. Cette tendance est très nette pendant la période de croissance économique favorable (1984-1990) mais aussi la période de récession qui l'a suivie (1990-1996). Même en prenant en compte l'effet potentiel de mesures de recomposition des tranches d'imposition, nous constatons que, sauf quelques exceptions, la part des foyers non imposés a également augmenté notamment entre 1986 et 1996 sur les communes les plus pauvres dans les trois aires urbaines étudiées. Si au contraire, la part des foyers fiscaux non imposés baisse dans certaines communes, cette légère baisse est loin de compenser la forte croissance enregistrée durant la période précédente.

Les foyers modestes dans les communes de l'est et du sud lyonnais sont encore plus concentrés qu'il y a une vingtaine d'années. Même avec les efforts de renouvellement urbain, la commune de Vaulx-en-Verin concentre encore la part la plus importante de foyers non imposés (66 %), alors que les communes de l'ouest lyonnais, à l'image de Saint Didier au Mont d'Or ou de Charbonnières les Bains, frôlent à peine les 20 % depuis 20 ans.

A Marseille, ce sont toujours les mêmes territoires, au nord de la commune (du 1^{er} au 3^{ème} et du 13^{ème} jusqu'au 16^{ème} arrondissement), qui concentrent les plus forts pourcentages de foyers modestes. Alors qu'ils étaient déjà parmi les plus polarisés de France, la concentration des foyers non imposés a encore augmenté dans ces territoires de plus de 40 % entre 1984 et 2004. Aujourd'hui, plus de 70 % des foyers fiscaux ne sont pas imposés dans ces communes, remettant encore une fois en question l'efficacité des politiques de mixité sociale, sachant que 20 % des foyers non imposés de l'aire urbaine marseillaise résident en ces communes.

Dans l'aire urbaine lilloise, le constat est identique. La part des foyers fiscaux non imposés augmente de plus de 40 % dans les communes de Roubaix, Tourcoing, Watrelos et Hem, alors qu'elle augmente de 30 % dans le centre de Lille. Les deux communes de Roubaix et Tourcoing, contenant chacune plus de 60 % des foyers non imposés, concentrent à elles seules plus de 20 % des foyers non imposables lillois en 2004, alors que le centre historique polarise 23 % de cette population. Les populations lilloises les plus modestes semblent attachées à la centralité historique et secondaire.

La concentration des populations modestes est nettement plus importante dans les aires urbaines de Marseille et Lille par rapport à l'aire urbaine lyonnaise. Le centre historique des deux villes polycentriques concentre plus de populations modestes par rapport au centre de Lyon. Les centres secondaires à Lille et Marseille sont aussi marqués par la polarisation des différentes classes de populations. Nous retrouvons d'un côté, un centre d'Aix en Provence polarisant les riches, et de l'autre, le centre secondaire de Roubaix-Tourcoing polarisant les populations modestes. Dans ces deux villes, la présence de centres secondaires, bien qu'ils soient différents, semble renforcer la ségrégation spatiale au lieu de l'atténuer !

Enfin, l'échelle communale peut cacher des hétérogénéités internes et des quartiers pauvres peuvent juxtaposer des quartiers riches. L'analyse à l'échelle du quartier reflète mieux la proximité physique et apporte plus de précision. Malheureusement ce découpage, relativement récent, ne permet pas l'analyse temporelle.

III- Concentration des populations « pauvres » à l'échelle du quartier

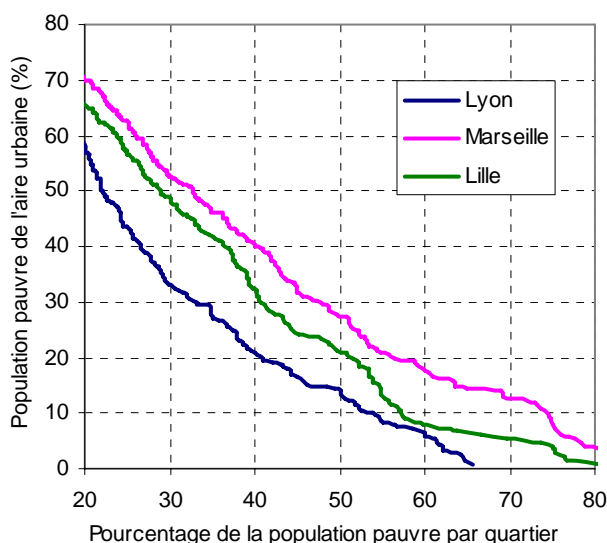
L'analyse de la répartition des populations déclarant un revenu inférieur à la moitié de la médiane de l'ensemble de l'aire urbaine permet d'avoir une lecture spatiale de la pauvreté².

Suivant cette définition des populations pauvres, le seuil de pauvreté serait de 675€/mois à Lyon ; 592€/mois à Marseille et 589€/mois à Lille. Le taux de pauvreté correspondant est de 16 % à Lyon, 19 % à Lille et 21 % à Marseille. Ces chiffres ne sont nullement comparables au taux de la pauvreté nationale car ils sont calculés à partir des revenus nets déclarés, mais ils permettent la comparaison entre les différentes villes.

Non seulement le pourcentage des populations pauvres est plus élevé à l'échelle des aires urbaines de Marseille et Lille par rapport à celui de Lyon, mais ils sont également plus concentrés au niveau des quartiers comme le montre le **graphique 1**. Cela dit, l'inscription spatiale de cette concentration est relativement différente entre les trois aires urbaines.

² Les populations pauvres sont identifiées par extrapolation à partir de la distribution des déciles de revenus. Dans les quartiers où les déciles ne sont pas diffusés, les revenus sont estimés par simulation sur les données socioéconomiques du recensement de la population de 1999.

Graphique 1 : Concentration des populations pauvres dans les aires urbaines de Lyon, Lille et Marseille



1- Lyon : des populations pauvres moins concentrées mais reléguées en première couronne Est

Parmi les trois aires urbaines étudiées, la métropole lyonnaise est celle qui concentre le moins les populations pauvres. En reprenant le seuil de 40 % d'habitants pauvres par quartier, nous constatons qu'il correspond à une concentration de 20 % de l'ensemble de cette population. Pour un seuil de 50 %, 14 % seulement des populations pauvres habitent dans des quartiers où ils sont majoritaires, alors que contrairement aux deux autres villes, aucun habitant pauvre ne se retrouve dans un quartier regroupant au moins 70 % des pauvres.

Alors qu'en général les centres des grandes agglomérations concentrent plus de pauvres que la périphérie, Lyon et Paris font l'exception (Mansuy et Pallez, 2002). Cela est souvent considéré comme un des effets pervers des politiques de la ville et notamment de la concentration des *grands ensembles* dans les années 1960-1970 en périphérie. Une plus grande partie de la population pauvre lyonnaise (au seuil de 50 % du revenu médian) se retrouve concentrée en première couronne, formant une banane le long de l'axe routier périphérique, de Rillieux la Pape jusqu'à Vénissieux, en passant par certains quartiers de Villeurbanne, Vaulx-en-Verin et Bron. Les quartiers de la Duchère dans le 9^{ème} arrondissement ou la Guillotière dans le 3^{ème} arrondissement restent les seuls à concentrer encore une grande partie des populations pauvres par rapport à leurs voisins. Avec la croissance des prix de l'immobilier et les tendances à la gentrification des centres, les projets de renouvellement urbain auront en principe plus de facilité à attirer des populations moyennes ou aisées ayant une préférence pour la centralité. Cela permettrait sans doute de recréer de la mixité sociale, mais qui risque de n'être qu'une période intermédiaire dans le cas d'une éviction de l'ensemble des populations modestes et moyennes vers des quartiers polarisés, à long terme.

2- Marseille : des populations pauvres plus concentrées, dans la partie nord du centre historique

L'aire urbaine marseillaise est celle qui concentre le plus les populations pauvres et ceci sur les différents seuils. Plus de 40 % des populations pauvres habitent dans des quartiers où ils sont au moins 40 %, soit le double du niveau enregistré à Lyon. Ils sont encore 28 % à habiter

des quartiers où ils sont majoritaires (au moins 50 %), et 13 % à partager des quartiers de la ville avec au moins 70 % de leur semblables. Même si la question de la « ghettoïsation » est difficile à aborder à travers le seul prisme du revenu, notamment dans les villes françaises où le centre garde toujours son caractère attractif, le niveau de concentration spatiale des populations modestes est suffisamment fort pour qualifier ces quartiers de « ghettos ».

Ces quartiers à dominante pauvre représentent une entité spatiale dans la partie nord du centre historique à partir du vieux port (les quartiers Saint Ferréol et Gare de l'est) avec une ligne de démarcation au long de La Canebière. Ils correspondent aux mêmes arrondissements concentrant les foyers non imposables cités à l'échelle communale, qui s'avèrent finalement très homogènes notamment dans le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} arrondissement. Le pourcentage de populations pauvres dans ces quartiers dépasse largement les 75 %, comme c'est le cas à Thubaneau, Montolieu et Bellevue-Pyat ou encore à Kallisté où au moins 30 % de la population ne déclare aucun revenu. Ces territoires abritent beaucoup de chômeurs et d'ouvriers mais on retrouve également un nombre important de retraités qui, contrairement aux autres villes, sont bien concentrés au centre.

3- Lille : une population pauvre attachée aux centralités

L'aire urbaine lilloise se retrouve quant à elle dans une situation intermédiaire, entre Lyon et Marseille, en ce qui concerne la concentration des populations pauvres. Plus de 30 % de ces habitants résident des quartiers où ils dépassent le seuil de 40 % et plus d'un pauvre sur cinq habite un quartier majoritairement occupé par une population pauvre (plus de 50%). Cela dit, à des seuils beaucoup plus élevés (70% ou plus), la situation de cette aire urbaine est plus proche de celle de Marseille. Les quartiers les plus polarisés se retrouvent dans la partie sud du centre lillois traversée par l'A25 notamment autour de la place Barthélémy-Dorez, mais également à Roubaix, Tourcoing, Hem et Mons-en-Baroeul. Ce sont les quartiers centraux lillois de Strasbourg, Concorde, Croisette et Belfort ainsi que les quartiers Roubaisiens de Trois Ponts et Alma qui concentrent plus de 70 % des populations pauvres³. Ils correspondent aux territoires de la politique de la ville et notamment aux Zones Urbaines Sensibles. Contrairement à Marseille, les quartiers du centre secondaire de Roubaix concentrent également les populations pauvres à l'image du centre historique. Cette forme polycentrique de l'espace urbain lillois semble renforcer la polarisation de ces populations au lieu de les répartir sur l'ensemble de la ville.

L'analyse de la répartition des seules populations pauvres sur les quartiers de la ville ne permet pas d'identifier le type de population qui est en contact et les zones de mélange avec les différentes classes de revenu. Les populations pauvres n'habitent certainement pas toutes des quartiers polarisés et certains de ces ménages partagent parfois les mêmes quartiers que les populations aisées. Ils se sont localisés partout mais à des degrés de concentration très variés (Mignot et al., 2001). Il est donc nécessaire de raisonner en termes de localisation relative de ces différents espaces.

III- Polarisation ou mixité des classes de revenus?

L'analyse de la répartition des populations par quintile nous permet de comprendre les fragmentations spatiales et l'isolement des différents groupes de populations. Le seuil correspondant au premier quintile reste comparable au seuil de pauvreté utilisé précédemment

³ Les populations sont également concentrées dans les quartiers de Pont rompu ou Schwaitzer à Tourcoing, Longchamp à Hem et Napoléon, Lamartine à Mons-en-Baroeul.

sur chacune des trois villes. Il représente 762€mois à Lyon ; 556€mois à Marseille et 609€mois à Lille. La concentration des populations à faible revenu étant semblable à celle des populations pauvres analysée dans la partie précédente, nous tentons de distinguer les quartiers dominés par les riches des quartiers mixtes en soulignant leur type de mixité.

1- Au sein même du centre : des zones polarisées par les riches, des zones polarisés par les pauvres et des zones intermédiaires de mixité

En France, notamment dans des villes comme Paris ou Lyon, la concentration des populations riches au centre est justifiée dans les modèles de l'économie urbaine par les préférences des ménages pour les aménités urbaines (Brueckner et al., 1999). Au-delà de cette vision modélisatrice, le centre reste le lieu de concentration des différents groupes de populations, en distinguant les zones riches des zones pauvres souvent par des espaces intermédiaires de mixité. Mais, faute de données, on ne sait pas s'il s'agit d'une mixité stable dans le temps ou d'une conséquence provisoire d'un processus de gentrification ou, au contraire, de ghettoïsation.

À Lyon, l'hypercentre et notamment la zone regroupant les quartiers des 2^{ème}, 3^{ème} et 6^{ème} arrondissements le long du Rhône est dominé par les populations riches. Cette zone riche est suivie par deux demi-cercles de quartiers relativement mixtes, même si le quartier de la Guillotière semble encore résister à la gentrification. Le premier, à l'est, regroupe des quartiers occupés par des populations moyennes et modestes, tandis que le deuxième, à l'ouest, mêle populations moyennes et aisées. Cette relative opposition devient plus marquée en première couronne où d'un côté se trouvent les quartiers pauvres de l'est lyonnais et de l'autre les quartiers riches de l'ouest (à l'exception de la Duchère).

Dans les deux villes polycentriques, le centre historique est également coupé en deux parties (riche et pauvre) bien séparées. À Marseille, les quartiers pauvres situés au nord du vieux port sont opposés aux quartiers riches du 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements situés au sud. Les deux zones sont séparées par d'autres quartiers mixtes relativement modestes au contact des quartiers pauvres et relativement aisés au contact des quartiers riches. À Lille, la partie sud polarise les populations pauvres, alors que les quelques quartiers polarisés par les riches se trouvent au nord du centre notamment dans le Vieux Lille, entre les quartiers du Grand Boulevard de la Madeleine et les quartiers de Lambersart. La majorité des quartiers du nord lillois sont finalement assez mixtes contrairement à ce que montrent les lectures basées sur le seul revenu moyen.

2- Des centres secondaires relativement polarisants

Dans la littérature théorique, l'émergence d'un centre secondaire en périphérie affecte le marché foncier et immobilier à travers les modifications dans l'usage du sol, mais également les revenus des ménages à travers les changements dans les coûts de transports des populations périphériques lié aux ajustements dans l'appariement spatial (spatial mismatch) (Galster et Cutsinger, 2005 ; Kain, 1968). Nous pouvons imaginer qu'une centralité secondaire est susceptible d'attirer une population diversifiée et de réduire la ségrégation spatiale au sein de la ville. Pourtant, l'analyse empirique, bien que privée d'une dimension temporelle, tend à montrer le contraire et les résultats sont conformes à l'observation effectuée sur la région parisienne (Berger, 2006).

Dans l'aire urbaine marseillaise, le centre secondaire d'Aix-en-Provence structure un espace polarisé dans sa majorité par des populations riches, à l'exception de quelques quartiers centraux relativement mixtes. L'intégration du centre secondaire polarisé d'Aix-en-Provence

dans l'aire de fonctionnement de la métropole marseillaise n'est pas près de réduire la dualité existant au sein du même centre historique.

Au-delà des quelques quartiers regroupant des populations modestes et moyennes, les centres secondaires de Roubaix et Tourcoing concentrent des quartiers pauvres qui se retrouvent opposés à des quartiers périphériques riches. Ils reproduisent en quelque sorte le même schéma de concentration que celui du centre-sud et ouest avec Villeneuve d'Ascq. Cette forme bipolaire de la pauvreté illustre une forme particulière de ségrégation spatiale où les populations riches sont « obligées » d'être plus concentrées pour conserver leur entre-soi. Les populations riches (appartenant au 5^{ème} quintile) de l'aire urbaine lilloise sont d'ailleurs parmi les plus concentrées en France, à l'image de la métropole parisienne.

Les quartiers périphériques riches en « sandwich » entre le centre de Lille et les centres secondaires semblent résister à la proximité des quartiers pauvres, mais face à l'absence d'information sur le processus de concentration des ménages à cette échelle, la question de leurs évolutions reste posée.

3- Périphéries des villes : territoires mixtes des classes aisées et moyennes

Contrairement à ce que l'on peut observer à l'échelle communale en utilisant les revenus moyens, ce ne sont pas exclusivement les populations les plus pauvres qui sont localisées dans les périphéries lointaines mais plutôt les classes moyennes. Ces territoires sont plus mixtes, mais plus étendus relativisant ainsi le principe de proximité physique. Cette faible densité peut être même la condition sine qua non d'une forte hétérogénéité à l'intérieur de ces espaces car elle n'oblige pas à des interactions sociales entre les différents groupes

À Lyon, la périphérie proche est occupée principalement par un mélange de populations riches et moyennes, alors que la périphérie plus lointaine est mixte mais dominée par les classes moyennes.

La périphérie marseillaise est caractérisée par des quartiers dominés par les riches ou partagés avec les classes moyennes. Les quartiers riches se trouvent autour du centre secondaire de Aix en Provence ou à l'ouest dans la commune d'Allauch, alors que les quartiers mixtes aisés occupent le reste du territoire. Les classes moyennes sont plus loin, autour de la commune de Saint Maximin.

À Lille, la périphérie séparant le centre historique des centres secondaires est largement polarisée par des populations riches, notamment en suivant l'axe du Grand Boulevard Madeleine et Buisson jusqu'à Bondues en passant par Marcq-en-Baroeul ou jusqu'à la zone regroupant les quartiers riches de Croix, Hem et le sud de Roubaix (Barbieux). Cette zone est parmi les rares espaces où se juxtaposent quartiers polarisés riches et quartiers dominés par les pauvres. Les populations riches sont concentrées dans d'autres zones périphériques précises notamment au nord ouest de Lille et surtout dans l'est du pôle de Villeneuve d'Ascq dans les quartiers de Héron et Brigode. Les périphéries plus lointaines sont composées de quartiers mixtes principalement des populations aisées et moyennes.

Finalement, les périphéries des villes ne sont les lieux exclusifs ni des populations pauvres ni des populations riches. Elles sont au contraire des territoires de mixité même si parfois ce sont les classes moyennes qui dominent. On peut certes se poser des questions en ce qui concerne la traduction de cette mixité en termes d'interactions sociales au sein des espaces étendus et peu denses, mais cet état de l'étalement urbain en tant que faible densité ne semble pas associé à la ségrégation d'un point de vue de la proximité (division sociale de l'espace). Encore une fois il ne suffit pas de densifier pour créer de la mixité dans la ville (Bouzouina,

2008). La forme polarisée de cet étalement, comme c'est le cas à Lille et Marseille semble au contraire favoriser la ségrégation spatiale.

Il est plus courant de trouver des populations pauvres dans des quartiers à dominante aisée mais rarement des populations aisées dans des quartiers à dominante pauvre. Pourtant il est économiquement plus facile pour un riche de s'installer dans un quartier pauvre que le contraire. Les logements sociaux rescapés à la spéculation du marché immobilier ont permis de maintenir les populations modestes dans des quartiers de plus en plus recherchés. La quasi-absence des populations riches dans les quartiers pauvres confirme la thèse de l'évitement et de la valorisation des aménités urbaines par les ménages riches. Les populations riches sont plus sensibles à la présence d'un seuil minimum de riches dans le quartier. Cela est conforme au processus de gentrification car ce sont les classes moyennes qui investissent largement les quartiers pauvres avant que les classes riches commencent à s'installer. Les politiques visant à attirer des populations riches dans les territoires pauvres doivent s'attendre à un processus lent et sélectif selon l'image et les caractéristiques de chaque espace.

Conclusion

Alors que la lutte contre la ségrégation spatiale à travers les espaces les plus fragiles est une des priorités de la politique de la ville depuis une vingtaine d'années, les disparités spatiales n'ont cessé de croître durant cette période. Les territoires les plus aisés concentrent davantage de richesse alors que les mêmes territoires modestes sont toujours en bas de l'échelle et peinent à recréer une mixité sociale. Ces derniers continuent de concentrer les populations modestes, à l'image des foyers fiscaux non imposés, souvent d'une manière encore plus intense qu'il y a 20 ans. Pourtant, l'objectif des politiques de mixité sociale en France est bien de garantir une meilleure distribution des populations pauvres pour alléger le fardeau sur certaines communes, dans un souci d'équité socio-territoriale.

Faute de données disponibles, ces tendances sont en revanche difficiles à vérifier à des échelles plus fines. Bien que les données les plus récentes indiquent des situations moins strictes de polarisation notamment au niveau de certains espaces centraux, la concentration des populations les plus modestes semble bien structurée. Les quelques tendances à la gentrification de certains espaces centraux voire périphériques ne cachent certainement pas les tendances lourdes à la métropolisation qui semblent davantage ségrégatives à long terme et dont les moteurs sont les espaces et populations les plus riches. La croissance de la concentration des populations modestes peut être le résultat d'une installation de nouvelles populations modestes, d'un départ des populations moyennes/aisées ou des mutations socio-démographiques des populations stables durant l'ensemble de la période. L'ensemble de la littérature favorise la thèse d'une fuite des classes moyennes dont le volume reste raisonnable, mais dont les populations ne sont pas remplacées à cause d'un phénomène d'évitement de ces territoires « sensibles » (Maurin, 2004 ; Guilly et Noye, 2004).

Les populations pauvres dans les deux villes polycentriques de Lille et Marseille sont plus concentrées. Cela remet en cause le rôle que peut jouer la centralité dans la réduction de la ségrégation spatiale. Même si au niveau des centres historiques des trois aires urbaines existent des zones de mixité des groupes de revenus, les quartiers polarisés pauvres sont bien distingués des quartiers polarisés riches. Le rôle des aménités urbaines et notamment de l'école n'est sûrement pas négligeable. Les centres secondaires ne semblent pas contribuer à la mixité mais renforcent la polarisation sociale de la ville. Dans l'aire urbaine marseillaise, les quartiers du centre secondaire d'Aix sont majoritairement dominés par les riches alors que dans l'aire urbaine lilloise les quartiers des centres secondaires de Roubaix et Tourcoing sont

pour la plupart polarisés par les populations pauvres et modestes. Les quartiers mixtes notamment des classes moyennes restent répartis sur les périphéries des villes.

Si la population modeste est plus concentrée que la population aisée, cette dernière est plus sensible à la présence d'un minimum de population aisée et à l'entre-soi. Les quartiers les plus convoités sont les quartiers riches et moyens et s'il existe des populations riches dans des quartiers centraux de tradition ouvrière, c'est parce que les populations moyennes les ont déjà occupés « respectant » ainsi le processus de gentrification. Ce ne sont jamais les classes supérieures qui commencent par occuper les quartiers ouvriers mais les classes modestes et moyennes. En revanche, l'existence dans certains quartiers riches, centraux en particulier, de logements à loyer modéré permet d'accueillir des populations modestes comme c'est déjà le cas dans certains arrondissements parisiens et lyonnais.

Enfin, avant de revenir à la question des politiques de lutte contre la ségrégation spatiale, il est crucial de rappeler que ces tendances « naturelles » sont guidées par le *marché foncier et immobilier* et par *les préférences individuelles* quelles que soient leur type. Faut-il ramener les riches chez les pauvres ou les pauvres chez les riches pour créer de la mixité sociale ? Pour la première option, nous savons que le marché est favorable car les ménages riches peuvent s'installer n'importe où dans la ville. Mais par leurs préférences (recherche des externalités positives et surtout évitement des externalités négatives), ces ménages ne voudront pas habiter des quartiers polarisés par les pauvres. La solution dans ce cas-là est tournée vers *l'espace* car elle consiste à valoriser les territoires pauvres pour attirer les populations aisées. En revanche, pour la deuxième option, les préférences des populations pauvres sont favorables et il suffit de regarder les migrations résidentielles pour constater que les ménages s'installent en moyenne dans une commune plus riche que leur précédente commune de résidence, cherchant ainsi un environnement social plus favorable. Mais le marché foncier et immobilier leur est défavorable. La solution dans ce cas-là est tournée vers ces *individus* en les aidant à se localiser chez les riches, comme c'est le cas des politiques de « Move To Opportunity » aux Etats-Unis ou de la loi SRU en France. Alors, faut-il réellement opposer ces deux types de mesures ?

Références bibliographiques

- BERGER M (2006) « Les dynamiques périurbaines en Île-de-France. Quelles évolutions récentes ? » in LARCENEUX A, BOITEAUX-ORAIN C, *Paris et ses franges : étalement urbain et polycentrisme*, Dijon, Editions de l'Université de Dijon.
- BOUZOUINA L (2008) « Densité et ségrégation socio-spatiale au sein des villes françaises », in GASCHET F, LACOUR C, *Métropolisation et ségrégation*, Bordeaux, Presse Universitaire de Bordeaux. (à paraître)
- BOUZOUINA L et MIGNOT D (2008) « La ségrégation spatiale à différentes échelles », in GASCHET F, LACOUR C, *Métropolisation et ségrégation*, Bordeaux, Presse Universitaire de Bordeaux. (à paraître)
- BRUECKNER J, THISSE J-F et Y. ZENOU (1999), « Why is Central Paris Rich and Downtown Detroit poor? An Amenity-based Theory », *European Economic Review*, vol. 43, pp. 91-107.
- BUISSON M-A, MIGNOT D (2005) *Concentration économique et ségrégation spatiale*, Bruxelles, De Boeck.
- GALSTER G (2005) « Consequences From the Redistribution of Urban Poverty During the 1990s: A Cautionary Tale », *Economic Development Quarterly*, Vol. 19, pp.119-125.
- GALSTER G, CUTSINGER J (2005), *Racial Settlement and Metropolitan Land Use Patterns : Does Sprawl Abet Segregation ?*, Document de travail, College of Labor Market and Metropolitan Affairs-Wyne State University.
- GRAFMEYER Y (1996) « La ségrégation spatiale », In PAUGAM S, *l'exclusion : l'état des savoirs*, pp. 209-217, Paris, La découverte.
- GUILLY C, NOYE C (2004) *Atlas des nouvelles fractures sociales en France*, Paris, Autrement.
- JARGOWSKY P (1997), *Poverty and Place : Ghettos, Barriers, and the American City*, New York , Russel Sage Fondation.
- JARGOWSKY P (2005), «Response to George C. Galster's "Consequences From the Redistribution of Urban Poverty During the 1990s: A Cautionary Tale" » *Economic Development Quarterly*, Vol. 19, pp.133-135.
- POULSEN M.F., FORREST J, JOHNSTON R.J (2002) « From modern to post-modern? Contemporary ethnic segregation in four US metropolitan areas », *Cities*, Vol.19, pp.161-172
- KAIN J.F., 1968, « Housing Segregation, Negro Employment, and Metropolitan Decentralization », *Quarterly Journal of Economics*, n°82, pp. 175-197.
- MANSUY M et D. PALLEZ (2002) « Les dimensions territoriales de la pauvreté: synthèse des travaux de l'INSEE et de ses directions régionales », in *Les Travaux de l'Observatoire de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale 2001-2002*, pp.291-320, La documentation française.
- MAURIN E (2004) *Le ghetto français*, Paris, La découverte.
- MIGNOT D, ROSALES-MONTANO S, HARZO Ch, CHOLEZ C, CLERGET M-P, CUSSET J-M, DIAZ OLVERA L, DEGUILHEM Y, LAINEZ V, PAULO Ch, PELOT V (2001) Mobilité et grande pauvreté. Rapport final. DRAST n° 00 MT 07. 2001. 224 p.
- MIGNOT D, AGUILERA A.(2007), « Formes urbaines et mobilité : les enseignements d'une comparaison des aires urbaines de Lille, Lyon et Marseille », *XLIIIè Colloque de l'ASRDLF, Grenoble et Chambéry, 11-12-13 juillet 2007*.
- MYRDAL K.G, *An American Dilemma: The Negro Problem and Modern Democracy*, Harper & Brothers, New York, 1944.
- Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale 2005-2006, Paris, La Documentation française; 2006; 176 pages.
- WILSON W.J (1987), *The Truly Disadvantaged: The innercity, the underclass, and public policy*, Chicago, University of Chicago Press.